



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2025-81
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2025

L'an Deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de mars à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 23

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Anne-Sophie DOUSSE Nathalie GARCIA et Messieurs Patrick LA TONA – Xavier COLONNA – Stéphane BURGIO – Daniel LIVON qui étaient excusés et avaient donné procuration.

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 ;

La commune de Carry-le-Rouet étant classée commune touristique, les services municipaux doivent faire face, comme chaque année pendant la période estivale, à un surcroît de travail journalier au niveau de l'entretien, de la surveillance de la commune et des animations.

Monsieur le Maire propose la création de 50 emplois saisonniers pour la saison estivale 2025.

Ce personnel saisonnier sera affecté sur les sites suivants :

Propreté, entretien des voies et entretien des plages : 6 postes d'adjoint technique à 17h30 hebdomadaires.

- Quatre postes du 1^{er} au 30 juin 2025
- Deux postes du 15 au 30 septembre 2025

Propreté, entretien des voies et entretien des plages : 12 postes d'adjoint technique à 35h00 hebdomadaires.

- Cinq postes du 1^{er} au 31 juillet 2025
- Cinq postes du 1^{er} au 31 août 2025
- Deux postes du 1^{er} au 15 septembre 2025

Parking du Rouet : 24 postes d'adjoint technique à 35h00 hebdomadaires (remboursement Métropole Aix-Marseille Provence)

- Deux postes du 1^{er} au 30 avril 2025
- Deux postes du 1^{er} au 31 mai 2025
- Deux postes du 1^{er} au 30 juin 2025
- Huit postes du 1^{er} au 31 juillet 2025

- Huit postes du 1^{er} au 31 août 2025
- Deux postes du 1^{er} au 30 septembre 2025

Pôle Affaires Culturelles, Festivités, Sports et Vie Associative : 2 postes d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires

- Deux postes du 1^{er} juin au 30 septembre 2025

Police Municipale : 6 postes d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires

- Trois postes d'ASVP (Agent de Surveillance pour la Voie Publique) du 1^{er} au 31 juillet 2025
- Trois postes d'ASVP (Agent de Surveillance pour la Voie Publique) du 1^{er} au 31 août 2025

Les agents recrutés sur ces emplois le seront en qualité d'agents contractuels, rémunérés sur la base de l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade correspondant à chacun de ces emplois. Il n'apparaît pas nécessaire de fixer un niveau de recrutement pour ces emplois dans la mesure où l'accès à ces grades se fait sans concours ni examen.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces recrutements sont inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

CREE 50 emplois saisonniers pour la saison estivale 2025. Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions et selon la répartition fixée ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats en découlant ;

DIRE QUE Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER



Handwritten signature in blue ink of René-Francis Carpentier.